

## Communiqué de presse

à Bruxelles, le 24 janvier 2012

### **Protection des salariés aux champs électromagnétiques- "l'exemption pour les Imageries par Résonance Magnétique (IRM), un enjeu de santé publique" - Elisabeth Morin-Chartier et Philippe Juvin (députés européens PPE-F)**

L'avis de Philippe Juvin sur la protection des salariés exposés à des champs électromagnétiques a été adopté ce matin à une large majorité en commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire, par 55 voix pour et 5 abstentions. Elisabeth Morin-Chartier, rapporteur au fond et Philippe Juvin, rapporteur pour avis, se félicitent de ce résultat.

Cet avis, soutenu par les principaux groupes politiques du Parlement, a pour objectif d'exempter les activités médicales et de recherche utilisant l'effet de résonance magnétique, tels que les IRM, des valeurs limites d'exposition fixées par la Commission européenne et jugées trop restrictives par la Communauté médicale.

"Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique. L'IRM est un instrument indispensable pour le diagnostic et le traitement de nombreuses maladies, qui ne peut être remplacé par d'autres méthodes. Ne pas soutenir cette exemption signifierait la fin de tout un pan de la recherche et de nombreux patients ne pourraient plus être traités efficacement" a rappelé Philippe Juvin.

"Bien entendu, cette exemption doit être assortie de mesures de protection rigoureuses pour les travailleurs. Nous y travaillons. L'avis Juvin a permis de dégager quelques pistes intéressantes, notamment la publication d'un guide pratique pour la formation, les procédures de sécurité et les mesures de prévention pour les salariés du secteur médical. Par ailleurs, l'avis préconise un réexamen de la dérogation dans 5 ans" a déclaré Elisabeth Morin-Chartier.

Le rapport d'Elisabeth Morin-Chartier vise l'équilibre entre la protection de la santé des travailleurs et le suivi efficace par IRM de la santé des patients. "Ce vote n'est qu'une première étape ! Les députés de la commission Emploi et Affaires sociales puis l'ensemble des députés en plénière devront se prononcer sur ce dossier dans les prochaines semaines. Nous espérons qu'ils nous soutiendront jusqu'au bout dans cette aventure" ont conclu les eurodéputés.

#### **Contact presse :**

Audrey Marcelino : 06.13.05.56.77